



Photo: Margaret Perkin

Justice économique pour les femmes âgées

CONTRAIREMENT à ce que beaucoup de gens pensent, les questions principales soulevées au cours du débat canadien actuel sur les pensions de retraite sont assez simples. Ce sont:

- Est-il tolérable qu'une proportion importante de nos citoyens âgés des veuves, pour la plupart — soit condamnée à survivre à même des pensions gouvernementales, inférieures au seuil de la pauvreté?

- L'Etat devrait-il intervenir pour donner à tous les Canadiens l'occasion d'accumuler assez de crédits de pension pour pouvoir conserver leur niveau de vie lorsqu'ils deviendront membres de la population âgée — qui compte 57% de femmes à l'heure actuelle et en comptera 60% en l'an 2000?

- Devrait-on garantir aux Canadiens d'âge moyen, dont bon nombre vont survivre au moins jusqu'à 80 ans — y compris plus de la moitié des femmes et environ le tiers des hommes — des revenus de retraite dont la valeur ne diminuera pas progressivement à mesure qu'augmentera le coût de la vie?

- Puisqu'un mariage sur trois doit se terminer en divorce, peut-on continuer de croire que les femmes sont suffisamment protégées en tant que 'personnes à charge', ou devrions-nous modifier notre système de pensions afin de donner à toutes les travailleuses, tant au foyer qu'à l'extérieur, une meilleure protection en leur propre nom?

Pourquoi si toutes ces questions ont plus de répercussions sur les femmes que sur les hommes, trait-t-on généralement les pensions comme un domaine essentiellement masculin? Peut-être parce que la plupart des experts en ce domaine sont des actuaires et des économistes (presque tous mâles) dont le vocabulaire est à peine à la portée des plus fidèles lecteurs des pages financières.

Les femmes ont aussi le désavantage d'avoir été exclues du processus politique qui a donné naissance au

système canadien de pensions. Il n'est pas difficile de se renseigner sur l'historique des pensions au Canada, car elles ne remontent pas à bien longtemps.

Pour commencer, avant 1937 aucun réseau national de pensions n'existait au Canada. A l'exception du petit nombre de chanceux qui avaient travaillé pour une entreprise importante ayant mis sur pied une caisse de retraite, comme le gouvernement, une compagnie de chemins de fer ou une banque, personne n'avait droit à de telles prestations.

PENDANT la Dépression, la situation est devenue si critique que quantité d'indigents âgés étaient régulièrement jetés en prison pour vagabondage. Les provinces, une par une, ont réagi en offrant des prestations minimales aux personnes très pauvres de 70 ans et plus. Ce sont surtout les femmes qui en ont profité parce que a) elles avaient moins d'occasions de gagner de l'argent et de le mettre de côté, et b) elles vivaient plus longtemps.

Ce système d'assistance sociale à l'intention des plus âgés est demeuré inchangé jusqu'en 1951. Le gouvernement fédéral commença alors à verser des pensions de vieillesse universelles — s'élevant à \$40 par mois — à tous ceux qui étaient âgés de 70 ans et plus, quel que soit leur revenu. Il commença aussi à défrayer une partie du coût des pensions versées aux gens très pauvres, de 65 à 70 ans. Ce sont surtout les hommes qui ont profité de la nouvelle pension universelle, car plusieurs femmes de 70 ans et plus recevaient déjà des prestations équivalentes, mais ce sont les femmes qui ont le plus profité des nouvelles pensions reliées au revenu, versées au groupe plus jeune.

Nous arrivons ensuite à 1966, qui a été le point le plus important de l'évolution des pensions au Canada. L'âge d'admissibilité à la pension universelle a été baissé à 65 ans (ce qui profitait surtout aux hommes). Un Supplément de revenu garanti de \$30 par mois, fut introduit pour les gens âgés pauvres (qui étaient surtout des femmes). Par-dessus tout, c'est à ce moment-là que les

pressions des syndicats ont abouti à la mise sur pied du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ).

En échange de cotisations s'élevant à un pourcentage des gains, le RPC et le RRQ offraient des pensions de retraite aux travailleurs rémunérés — qui étaient et demeurent surtout des hommes. Ils fournissaient aussi des prestations d'invalidité basées sur les revenus — ce qui, encore une fois, profitait surtout aux hommes. La seule prestation conçue spécialement pour les femmes était la pension de veuve, qui s'élevait à 60% de la pension du mari et n'était versée que si la veuve respectait certaines conditions visant à prouver qu'elle était une personne à charge (par exemple, elle perdait — et perd toujours — sa pension en cas de remariage).

Si l'on considère le RPC et le RRQ du point de vue de leur effet relatif sur les revenus des hommes et des femmes, on constate qu'ils ont été désastreux pour les femmes. En ne tenant pas compte du travail des femmes au foyer, en pénalisant les mères pour les années qu'elles passent hors du marché du travail à s'occuper de leurs jeunes enfants, et en basant les pensions sur le niveau de revenu, de sorte qu'elles reflètent parfaitement la discrimination dont les femmes sont victimes sur le marché du travail, le RPC et le RRQ ne pouvaient faire autrement que d'élargir considérablement le fossé entre les revenus des femmes et hommes âgés.

C'est en fait ce qui s'est produit au cours des années qui ont suivi. En analysant l'évolution du revenu des personnes âgées ces 15 dernières années, on constate que les revenus des hommes de 65 ans et plus ont augmenté de \$3 pour chaque augmentation de \$2 dont ont bénéficié les femmes du même âge. Et la situation aurait été encore pire sans l'augmentation du Supplément de revenu garanti, qui est passé de \$30 par mois en 1966 à \$235 par mois aujourd'hui.

Il ressort de tout cela que depuis 1966, le Canada a en fait élaboré deux systèmes de pensions parallèles et inégaux: l'un fondé sur la *charité*, qui verse des prestations semblables au bien-être social à la plupart des

femmes âgées; et l'autre fondé sur les *droits acquis*, qui assure des prestations beaucoup plus élevées à la plupart des hommes.

LE PLUS IRONIQUE, évidemment, c'est que les Canadiennes travaillent aussi fort sinon plus fort que les Canadiens. En fait, la plupart des femmes occupent aujourd'hui deux emplois à temps plein: une position mal rémunérée sur le marché du travail, et une série de tâches non rémunérées à la maison. Pour toute récompense, elles reçoivent des pensions s'élevant à environ la moitié de celles des hommes.

On améliorerait grandement les pensions des femmes en adoptant au plus tôt les mesures suivantes:

1. Augmentation du Supplément de revenu garanti destiné aux gens âgés sans conjoint, qui sont des veuves pour la plupart, afin de leur assurer un revenu minimum au moins égal au seuil de la pauvreté de Statistique Canada, pour les grandes villes. (C'est-à-dire \$6,500 par année en 1981.)

2. Inclusion du travail des femmes (et hommes) au foyer dans les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec. Aucune logique ne peut justifier un régime qui oblige une ménagère engagée à contribuer au RPC ou au RRQ, mais qui lui défend de participer à ces programmes si elle épouse son patron tout en continuant à faire le même travail.

Contrairement à ce que certains on proposé, ce ne serait *pas* une bonne idée d'effectuer cette intégration en permettant aux femmes au foyer de cotiser à ces régimes sur une base volontaire. Plusieurs pays européens ont essayé ce système, et sans exception, rapportent que très peu de femmes (et celles-ci, parmi les plus riches seulement) sont intéressées à participer sur cette base ou en mesure de le faire.

Il vaudrait beaucoup mieux, à mon avis, s'y prendre au moyen des

trois dispositions parallèles suivantes:

- Dans le cas des femmes qui passent la majeure partie de leur vie sur le marché du travail, n'arrêtant que quelques années pour s'occuper de leur famille, on devrait exclure du calcul de la pension les années passées au foyer avec des enfants de moins de sept ans ou bien avec des parents très handicapés. Une telle exclusion existe déjà au Québec, mais elle ne peut pas entrer en vigueur dans le RPC à cause du veto du gouvernement de l'Ontario.

- Pour les femmes au foyer qui s'occupent aussi de jeunes enfants ou de parents invalides, mais qui n'ont jamais été sur le marché du travail ou n'ont pas l'intention d'y retourner, l'intégration aux RPC/RRQ devrait se faire gratuitement en prenant pour base un revenu hypothétique égal à la moitié du salaire moyen (correspondant à environ \$9,000, c'est-à-dire légèrement au-dessus du salaire minimum).

- Pour les autres femmes au foyer, qui sont le plus souvent des femmes d'âge mûr dont les enfants ont quitté le foyer, l'intégration aux RPC/RRQ devrait avoir lieu sur la base du même revenu hypothétique. Dans ce cas, les cotisations devraient être payées intégralement par les maris, qui sont les principaux bénéficiaires des services rendus par ces femmes.

3. Egalisation automatique des crédits de RPC/RRQ des époux au moment d'un divorce, du décès de l'un d'eux ou lorsque le plus jeune atteint l'âge de la retraite. Il est important de noter que le partage des crédits de pension entre les conjoints *sans* participation des femmes au foyer aux RPC/RRQ ne suffit pas, parce qu'il consisterait parfois simplement à diviser la pension du mari en deux, ce qui donnerait deux pensions inadéquates.

Rien de tout ceci ne doit être interprété comme voulant dire que les hommes canadiens sont satisfaits de leurs pensions. Au contraire, même si peu d'entre eux risquent

de devenir pauvres dans leur âge avancé, la plupart auront probablement à subir une réduction importante de leur niveau de vie après la retraite.

Cela provient d'une part des pensions très faibles que versent les RPC/RRQ (seulement 25% de la moyenne des gains antérieurs jusqu'à un montant maximal), et d'autre part du fait qu'on ne peut pas se fier aux caisses de retraite parrainées par les employeurs. En effet, même si la majorité des travailleurs masculins participent à un régime de pensions d'employeur — comparativement à moins du tiers des employées — très peu d'entre eux peuvent s'attendre à percevoir des prestations de cette source parce que les droits aux pensions de ces caisses augmentent rarement de valeur avec la hausse du coût de la vie et disparaissent souvent lorsqu'un travailleur change d'emploi.

Presque tous les participants au débat actuel sur les pensions s'entendent pour dire qu'on devrait augmenter le pourcentage des gains antérieurs que nos régimes de pensions fournissent. Ils ne sont cependant pas d'accord sur la question de savoir si on devrait réaliser cet objectif en amplifiant les RPC/RRQ (de façon à ce qu'ils versent des pensions égales à 50% des gains antérieurs, par exemple), ou s'il serait préférable d'obliger tous les travailleurs rémunérés et leurs employeurs à cotiser à un régime quelconque de pensions *privées* qui n'auraient rien à voir avec le gouvernement.

Les syndicats défendent la première option en disant qu'elle produirait des revenus de retraite plus élevés à moindre frais. La deuxième option est surtout avancée par les compagnies d'assurances et autres institutions financières, qui administrent les fonds de pension privés et en retirent d'énormes profits.

Comme ces discussions ont presque toutes eu lieu strictement entre hommes, peu de gens se sont aperçus que l'option consistant à amplifier les RPC et RRQ est bien meilleure pour les femmes pour les raisons suivantes:

1. Les RPC/RRQ s'ajustent beaucoup plus facilement pour subventionner les coûts de pension des travailleurs à faible revenu (au moyen de l'exemption de base, par exemple), et la plupart des femmes rémunérées font partie de cette catégorie.

2. Les RPC/RRA s'adaptent beaucoup mieux au partage des crédits de pension entre les conjoints et ex-conjoints. Cette égalisation aurait peu de chances de se produire dans le cadre de régimes privés de pensions régis par des lois provinciales.

3. Contrairement aux RPC/RRQ, les régimes privés de pensions sont incapables d'offrir des prestations entièrement protégées contre l'augmentation du coût de la vie. Cette caractéristique est encore plus essentielle pour les femmes que pour les hommes puisqu'elles vivent plus longtemps.

4. Seuls les RPC/RRQ peuvent tenir compte du travail des femmes au foyer, soit par des mesures comme l'exclusion des années passées à s'occuper de jeunes enfants, soit en intégrant les femmes au foyer directement dans ces régimes.

5. Si les RPC/RRQ étaient amplifiés, ils commenceraient très vite à verser de plus grosses pensions, alors qu'un système de pensions privées obligatoires prendrait 30 ou 40 ans avant de commencer à verser des pensions complètes.

LE POINT PRINCIPAL à retenir de cet article est que *tout* ce qui se rapporte aux pensions de retraite a autant sinon plus de répercussions sur les femmes que sur les hommes. Maintenant que la dernière étape du Grand Débat Canadien sur les Pensions est amorcée, il est extrêmement important que les femmes, tant individuellement qu'en groupes, prennent position et se battent pour leur propre droit, ainsi que celui de leur mère et de leurs filles, à des pensions justes et adéquates dans leur âge avancé.

Paru dans:

Entre le souffle et l'aine

Madeleine Ouellette-Michalska

au temps de l'épée fut prononcé l'anathème de lait

mais le soupçon gravite
l'obélisque ordonnant nos têtes se fissure
re nul printemps ne ravive nos sonores
mutités

mais l'algue envahit la bouche
la rupture de l'enceinte s'accélère
nuit noire
la femme veille
elle rapatrie le geste scellant l'égarement
des traces

l'orgueil des dieux vacille
les dessous de l'histoire dénudent l'échancrure du sang

Mâchoires claquantes ils oraclent
petite suite de viol

rarement le partage rarement la rencontre
absente la blessure de chair dans
leurs paraphes fendus de rhétorique

leurs mots percutent nos oreilles et nous
retenons nos gorges d'éclater
en ce temps-là l'heure n'était pas
venue de délier nos langues

Ils t'avaient rabâché leurs fictions
archéologie frauduleuse m'étouffant
dans l'oeuf de leurs gestations métaphoriques
(ventre sublime mante religieuse pute à
tout taire fille de rien)

ils t'avaient soufflé leur vocable
travesti dont je payais les frais dans la sédition du
sang arqué contre ta langue infallible

pourquoi faire une histoire de rien
déclares-tu

la courbe de tes hanches me fait signe
laisse-moi dire je sais d'où
sourd le sens en vérité je te le dis tu seras
sauvée par ma parole

il remodèle l'ancre scelle mes cavités
de résonance masse mes seins bleus de
sève retenue

voilà consolidée l'origine place forte
exhumant cent mille corps de femmes

il n'en faut pas moins pour parer aux
coups de l'histoire appréhendée

Quelques lignes prises au hasard dans le dernier recueil de poésie de Madeleine Ouellette-Michalska: Entre le souffle et l'aine, publié aux éditions Le Noroit. Madeleine Ouellette-Michalska, écrivaine et critique littéraire a aussi publié en 1981 un essai L'échappée des discours de l'oeil, oeuvre importante dans le discours féminin actuel.